Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260506-D_2026_055-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES CÔTE D'EMERAUDE

Séance du 6 mai 2026

Date de convocation :
30 avril 2026

Nombre de membres :
En exercice : 31
Présents : 29
Procurations : 1
Nombre de votants : 30

Secrétaire de séance :
Monsieur Paul BONDOT

Le six mai deux mille vingt-six, à dix-neuf heures, le conseil communautaire s'est réuni à la salle du conseil, sur la convocation qui lui a été adressée par le Président, Monsieur Thierry BURLOT.

PRESENTS :
Madame Mélanie BILLOT-TOULLIC, Monsieur Paul BONDOT, Madame Noémie BROSSAULT, Monsieur Hugues BRAULT, Mesdames Catherine CABOT, Christine COLAS, Marianne DAIGNAN, Messieurs Bruno DESLANDES, Jacques ERTLE, Bruno FONTAINE, Mesdames Martine GUENEGANT, Nolwenn GUILLOU, Messieurs Philippe FOURNEYRON, Dylan LEMOINE, Clément LE RICOUSSE, Madame Valérie LEROY, Monsieur David MACE, Madame Marie-Claire MERVIN, Messieurs Michel MOREL, Olivier PERSON, Mesdames Hélène REUX, Muriel ROLLAND, Messieurs Philippe ROULLE, Arnaud SALMON, Mesdames Sylvie SARDIN, Véronique SALZE-LOZAC'H, Messieurs Frédéric SOHIER, Kévin STEINBACHER.

AVAIENT DONNE POUVOIR :
Madame Evelyne GAUTIER LE BAIL à Monsieur Michel MOREL.

ABSENTE EXCUSEE :
Madame Françoise RIOU.

Délibération n° 2026-055

Adoption du procès-verbal de la séance du 10 avril 2026

Mme Guillou demande que soit inscrite dans le procès-verbal du 10 avril son intervention relative au nombre de vice-présidents proposé ; Son intervention était la suivante, en parlant à Monsieur le Président : « Comme vous l'avez dit dans votre propos de candidature il n'y a pas de grosse ou de petite commune, l'organisation,8 fonctions pour 8 communes, me semblerait normale et c'est donc pour cette raison que nous voterons contre la proposition de création de 9 postes de vice-présidents ».

M Deslandes note que le procès-verbal ne relate pas la tenue de la séance avant l'élection du Président. Il sera donc ajouté : M Deslandes, doyen de l'assemblée, déclare que la séance est ouverte et que le nouveau conseil communautaire est installé. Il procède à la désignation d'un secrétaire de séance, Mme Billot-Toullic, puis l'appel des présents et confirme que le quorum est atteint. Il rappelle les modalités de l'élection du Président. Mme Noémie BROSSAULT et M Dylan LEMOINE sont désignés comme membres du bureau constitué pour les élections proposées.

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260506-D_2026_055-DE

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, adopte le procès-verbal du conseil communautaire du 10 avril 2026 avec les observations précitées.

Pour extrait conforme,
Pleurtuit, le 6 mai 2026

Le Président,
Thierry BURLOT

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CÔTE D'EMERAUDE

Envoyé en préfecture le 18/05/2026
Reçu en préfecture le 18/05/2026
Publié le
ID : 035-243500725-20260506-D_2026_055-DE